



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal

Séance du 3 mai 2023

Conseil Municipal du 03 mai 2023

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- 1/ Séance du conseil municipal du 29 mars 2023 : approbation du procès-verbal
- 2/ Rapport d'activité 2022 de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique
- 3/ Morts pour la France - remplacement de la plaque commémorative
- 4/ Circuit de VTT : convention avec AQTA - renouvellement
- 5/ Registres d'état-civil : dépôt aux archives départementales du Morbihan

FINANCES

- 6/ Budget primitif 2023 - rectificatif
- 7/ Comité cycliste de la vallée de Tréauray – demande de subvention
- 8/ Swing 56 : demande de subvention

URBANISME

- 9/ Échange de terrain entre la Commune et Morbihan Habitat et déclassement domaine public

CULTURE

- 10/ Ecole de musique d'Auray : convention tripartite – participation de la commune

MARCHES PUBLICS

- 11/ Délégations du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT : compte-rendu des décisions n°2023-43 à 2023-60 inclus

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 3 MAI 2023

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 3 mai à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 27 avril 2023 s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Etaient présents : Franck VALLEIN, Valérie DIARD-MARTIN, François POMMOIS, Philippe GOURAUD, Anne LE CORVEC, Nicolas LE GROS, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Marie-Claude SUGIC, Jean-Pierre LAURENT, Yves LOIN, Jean-Yves COZIC, Annick LE MOAL, Thierry PADELLEC, Anne LE CORRE, Rémy GUILLOUZIC, Stéphane LE MENAJOUR, Alix DE LEPINAU, Loïc HAREL, Laurent HARNOIS, Audrey CAMUS, Audrey MINAMBRES, Anthony CARO.

Absents représentés : Hervé GUILLOUZIC a donné pouvoir à Franck VALLEIN, Stéphanie HUYSSCHAERT a donné pouvoir à Jean-Pierre LAURENT, Sabrina JULO a donné pouvoir à François POMMOIS

Nombre de conseillers en exercice : 26 - Présents : 23 - Pouvoirs : 3 - Votants : 26

Secrétaire de séance : Laurent HARNOIS

Ouverture de la séance : quorum atteint avec 23 conseillers municipaux présents

ADMINISTRATION GENERALE

1/ Séance du conseil municipal du 29 mars 2023 : approbation du procès-verbal

Rapporteur : Franck VALLEIN

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2023 a été adressé aux conseillers municipaux par voie dématérialisée. Chaque conseiller est invité à en prendre connaissance et à indiquer en séance les observations ou corrections qu'il souhaite y apporter.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 mars 2023.

2/ Rapport d'activité 2022 de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique

Rapporteur : Franck VALLEIN

Tous les ans, avant le 30 septembre, le président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI. Ce rapport est présenté par le maire au conseil municipal lors d'une séance publique. (Cf. Annexe 1)

M. Le maire présente les temps forts de l'année 2022 ainsi que les principaux montants engagés par la communauté de communes en 2022.

Rémy GUILLOUZIC trouve que les agriculteurs sont peu soutenus financièrement, au regard notamment des sommes engagées pour le tourisme.

M. le Maire indique qu'AQTA ne peut pas intervenir à la place des agriculteurs et ostréiculteurs. N'ayant pas la compétence « agriculture », les 36.000€ correspondent à des aides à l'installation qui ne sont pas non plus très fréquentes.

AQTA intervient sur le réseau d'assainissement pour in fine, protéger les ostréiculteurs. Ceux-ci profitent aussi du tourisme.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la communication de ce rapport.

3/ Morts pour la France : remplacement de la plaque commémorative

Rapporteur : Franck VALLEIN

Certains noms des Morts pour la France ont été oubliés sur la plaque du monument aux morts.

Afin de pallier à ce manquement, il est proposé de remplacer la plaque existante par une nouvelle plaque incluant les noms précédemment gravés et les noms des Morts pour la France oubliés (Cf. Annexe 2) pour un tarif de 807€ (pose incluse).

- ↳ Les travaux sont éligibles à une subvention de l'ONaCVG (à hauteur de 20 % maxi)
- ↳ Le comité Auray-Pluvigner du Souvenir Français sera partenaire à hauteur de 20 %.

Le bureau municipal a émis un avis favorable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le remplacement de la plaque mentionnant le noms des Morts pour la France sur le monument aux morts.**

4/ Circuit de VTT : convention avec AQTA - renouvellement

Rapporteur : Anne LE CORVEC

Depuis 2015, AQTA travaille avec la Fédération Française de cyclisme et le club Auray VTT à la création de circuits VTT labellisés sur le territoire de la Communauté de Communes.

Pluneret est à ce jour concerné par le passage du circuit N°8 : Auray/Pluneret/Ste Anne d'Auray / Plumergat / Brech.

Une convention a été signée en 2018 et arrive à échéance le 29 juin 2023.

Le circuit emprunte peu de linéaire sur Pluneret, essentiellement en route. Le besoin d'entretien est donc nul et aucune remarque n'a été recensée en mairie.

Une modification a été apportée au tracé (Cf. Annexe 3)

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la nouvelle convention de création et d'entretien du circuit de VTT, ci-annexée (Cf. Annexe 4)**
- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant à la signer**

5/ Registres d'état-civil : dépôt aux archives départementales du Morbihan

Rapporteur : Franck VALLEIN

La commune conserve des registres d'état civil anciens (de plus de 120 ans) pouvant être déposés auprès des Archives départementales. Cela permet notamment un archivage dans de très bonnes conditions et un gain de place en mairie.

Les actes d'état civil anciens sont numérisés et consultables en ligne sur le site des archives départementales du Morbihan.

La commune a la possibilité d'emprunter les documents déposés aux archives départementales du Morbihan pour les besoins du service.

Les documents pris en charge par le service départemental d'archives restent la propriété de la commune et constituent un dépôt de nature révocable, sous réserve toutefois que les conditions de conservation et de communication soient requises.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** le dépôt aux archives départementales du Morbihan des documents suivants : 64 registres d'état civil (1582 à 1899)
- **CHARGE M. le Maire d'engager la procédure pour le dépôt de ces documents**
- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier**

FINANCES

6/ Budget Primitif 2023 – rectificatif

Rapporteur : François POMMOIS

Il est porté à la connaissance des élus une modification apportée à la section d'investissement du BP2023 suite à une erreur matérielle dans la reprise du déficit d'investissement cumulé 2021 de la section d'investissement qui est de 83 868,77 € (au lieu de 148 845,90 €). Il a donc été intégré au BP un excédent d'investissement cumulé de 42 119,85 € (au lieu d'un déficit d'investissement cumulé de 22 857,20 €) et le montant de l'emprunt d'équilibre est de 1 049 816,43 € (au lieu de 1 114 793,66 €). La section d'investissement a été équilibrée à 7 490 184 € (au lieu de 7 513 041,28 €).

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE de la modification du budget primitif de l'année 2023.**

7/ Comité cycliste de la vallée de Tréauray – demande de subvention

Rapporteur : François POMMOIS

Par courrier du 25/03/2023, le Président du comité cycliste de la vallée de Tréauray a sollicité une subvention pour l'organisation de la course cycliste.

En raison des difficultés économiques rencontrées par les commerçants et artisans, la sollicitation tardive des partenaires ne permet pas à l'association d'envisager sereinement l'avenir financier de la course compte tenu que l'association dispose d'une faible trésorerie. Cette dernière a été épuisée par la non perception de recettes suite à l'annulation de l'édition 2022.

Il précise qu'il faut environ 3 000 € pour organiser cette épreuve. Les aides des partenaires couvrent à peine la moitié du budget. Comme les recettes des ventes de programmes et les buvettes ne permettent pas de boucler le budget, l'association sollicite une subvention au titre d'une association organisatrice d'un événement sportif.

Le bureau municipal propose de verser une subvention exceptionnelle de 1 400€ au comité cycliste pour l'organisation de la course.

François POMMOIS précise que cette aide devrait permettre de maintenir la course cette année et d'envisager l'avenir avec plus de sérénité.

M. le Maire précise que cette course qui s'adresse notamment aux jeunes fait partie du patrimoine sportif de la commune et qu'il est important qu'elle figure toujours au calendrier des courses cyclistes d'importance.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE au comité cycliste de la vallée de Tréauray une subvention exceptionnelle de 1 400€ au titre de 2023.**

8/ **Swing 56 : demande de subvention**

Rapporteur : François POMMOIS

L'association Swing 56 présente une demande de subvention au titre de l'année 2023 selon la critérisation ainsi qu'une demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € pour financer le groupe de musique qui animera le bal le lundi 8 mai sur la place dans le cadre de son stage annuel de danse.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE une subvention de 284 € au titre de 2023**
- **ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 500 € pour le bal du 8 mai.**

URBANISME

9/ **Echange de terrain entre la Commune et Morbihan Habitat et déclassement domaine public**

Rapporteur : Philippe GOURAUD

Morbihan Habitat envisage un échange de terrains à titre gratuit, avec la Commune de PLUNERET sur la résidence du Rohu, comme suit (**Cf. Annexe 5**) :

Propriétés de Morbihan Habitat :

Parcelles AI n°388 d'une superficie de 03 m²

AI n°387 d'une superficie de 02 m²

AI n°371 d'une superficie de 82 m²

AI n°372 d'une superficie de 25 m²

Soit 4 parcelles pour une contenance totale de 112 m².

Seront données en échange de Propriété de la Commune :

Les emprises foncières sur le domaine public, dont la division a été réalisée par le cabinet de géomètre-expert QUARTA à Plescop, réparties comme suit :

Parcelle AI n°394 d'une superficie de 01 m²

Parcelle AI n°391 d'une superficie de 10 m²

Parcelle AI n°399 d'une superficie de 9m²

Parcelle AI n°398 d'une superficie de 10 m²

Parcelle AI n°397 d'une superficie de 9 m²

Parcelle AI n°396 d'une superficie de 30 m²

Parcelle AI n°395 d'une superficie de 92 m²

Parcelle AI n°392 d'une superficie de 17 m²

Parcelle AI n°393 d'une superficie de 12 m²

Soit 9 parcelles pour une contenance totale de 190 m².

Il est proposé d'autoriser le déclassement du domaine public des emprises foncières d'une superficie totale de 190 m² de la rue du Rohu à PLUNERET ;

Etant précisé que ce déclassement est nécessaire pour permettre de passer des emprises du domaine public de la commune, domaine inaliénable, dans le domaine privé, domaine qui

peut être cédé ou échangé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'échange de terrains, à titre gratuit, entre Morbihan Habitat et la Commune de PLUNERET
- APPROUVE l'intégration dans le domaine public des 4 parcelles ci-dessus relatées pour une contenance de 112 m².
- DECIDE du déclassement dans le domaine privé de la commune, des 9 emprises foncières ci-dessus relatées pour une contenance de 190 m².
- DIT que les frais de géomètre seront à la charge de Morbihan Habitat et les frais d'acte seront à la charge de la Commune.
- AUTORISE M. le Maire à régulariser l'acte de transfert de propriété et tout acte de constitution de servitudes nécessaires
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à mettre en œuvre cette délibération et signer tous les documents nécessaires à son exécution.

CULTURE

10/ Ecole de musique d'Auray : convention tripartite – participation de la commune

Rapporteur : Anne LE CORVEC

Depuis de nombreuses années, l'école de musique d'Auray accueille des enfants de Pluneret et de Brec'h. La commune de Pluneret participe aux frais d'inscription en prenant en charge 40% de ces frais pour les élèves de la commune.

Une convention est signée chaque année entre les 3 communes (Cf. Annexe 6)

18 places sont ouvertes, 18 sont occupées pour un coût annuel pour la commune de 3277.20 € x 3 trimestres soit 9831.60€

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la convention avec la ville d'Auray, ci-annexée
- AUTORISE M. le maire ou son représentant à signer la convention avec la Ville d'Auray et tout document y afférent.

MARCHES PUBLICS

11/ Délégations du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT : compte-rendu des décisions n°2023-43 à 2023-60 inclus

Rapporteur : Franck VALLEIN

2023-043	21-mars	Achat d'un support vélo.	signaux GIROD 35590 Saint-Gilles	1 163,00 €	1 395,60 €
2023-044	28-mars	Création d'une fenêtre en salle de classe n°8 à l'école publique Germaine Tillion.	P.G.O. Maçonnerie 56400 Pluneret	1 632,83 €	1 959,40 €

2023-045	28-mars	Remplacement des roulements de l'épareuse.	CRA BRETAGNE SUD 56 303 PONTIVY Cedex	2 108,29 €	2 529,95 €
2023-046	28-mars	Création de deux portes de secours et une fenêtre dans les classes 6-7 et 8 de l'école publique Germaine Tillion.	MMB Miroiterie Menuiserie Bretagne 56690 Landevant	9 615,90 €	11 539,08 €
2023-047	29-mars	Achat de plantes de pieds de murs dans le cadre de l'aménagement de la piste cyclable rue de Lann Guerban.	Fleurs des 7 îles 56400 Plougoumelen	1 062,60 €	1 168,86 €
2023-048	31-mars	Prestation de migration du logiciel Gescime V3 vers V4.	GESCIME 29200 Brest	2 070,00 €	2 484,00 €
2023-049	03-avr	Réalisation d'une clôture en limite de parcelle de Mme Le Honsec au lieu dit Keranna suite aux travaux de réalisation de la piste cyclable Sainte Anne d'Auray - Pluneret (axe 5).	JAN TP 56400 PLUNERET	9 197,32 €	11 036,78 €
2023-050	03-avr	Réalisation d'une clôture et plantation d'une haie en limite de parcelle de M. Moulin au lieu dit Keranna suite aux travaux de réalisation de la piste cyclable Sainte Anne d'Auray - Pluneret (axe 5).	JAN TP 56400 PLUNERET	6 172,32 €	7 406,78 €
2023-051	03-avr	Réalisation d'une clôture avec occultants et lisse béton de 25 cm en limite de parcelle de M. Rousset rue de Kerfontaine dans le cadre des travaux d'aménagement du réseau d'eaux pluviales.	JAN TP 56400 PLUNERET	4 537,25 €	5 444,70 €
2023-052	04-avr	Opération 56176M202305-60525 - Déplacement du coffret de repiquage éclairage public n°176AUD0001	Morbihan Énergies 56000 Vannes	dépenses subventionnables ;	
				1 940,00 €	2 328,00 €
				Subvention escomptée 30 % du montant HT ;	

		accidenté, rue Yves de Pont Sal.		462,00 €	462,00 €
2023-053	06-avr	Création d'une dalle, réfection du sol souple et remplacement d'un jeu à la Maison de l'Enfance.	SYNCHRONICITY 56520 Guidel	16 099,00 €	19 318,80 €
2023-054	07-avr	Bon de commande n°10 (n°2 de 2023) de l'accord-cadre n°20PA02TR travaux divers de voirie 2020-2023, pour la réalisation d'enrobé aux lieux dits Kerloury et Le Letty.	COLAS Centre Ouest 56000 Vannes	61 012,15 €	73 214,58 €
2023-055	13-avr	Achat de mobilier urbain dans le cadre de l'aménagement piéton de la place Vincent Jollivet (devant le Mairie).	signaux GIROD 35590 Saint-Gilles	5 748,85 €	6 898,62 €
2023-056	17-avr	Mission d'accompagnement pour modification du RIFSEEP et du CIA.	CDG 56 56000 Vannes	4 280,00 €	4 280,00 €
2023-057	20-avr	Travaux de peinture dans le dortoir de l'école maternelle.	COULEURS SAFIR 56690 Landévant	3 324,09 €	3 988,91 €
2023-058	20-avr	Entretien des chemins piétons (secteurs jaunes et liaison vers Plougoumelen)	UTOPIA Environnement 56400 Plumergat	2 050,95 €	2 461,14 €
2023-059	20-avr	Prestation pour la fête de la musique 2023.	Groupe Electrik Funk 56400 Auray	1 080,00 €	1 080,00 €
2023-060	25-avr	Démontage et élagage d'arbres sur voie publique au lotissement Douar Ezan.	JARDIN ART 56400 Plumergat	1 041,66 €	1 250,00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation Accordée par le Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du CGCT.

Informations :

Mr le Maire communique les dates des prochaines réunions :

8/05 cérémonie

25/05 commission urbanisme

4/06 Festi'nature

5/06 commission enfance / jeunesse

8/06 commission sécurité routière

9/06 prochain CM

16/06 fête de la musique

M. le Maire rappelle à tout le monde de répondre à la demande de présence du 24 septembre 2023.

Il manque encore 5 personnes.

Il est important de réserver toute sa journée du 24 septembre

Fin de Séance : 20h10

Le Maire,

Franck VALLEIN



Le secrétaire de séance,

Laurent HARNOIS